

Plan de développement



habitation • centre-ville • quartiers centraux

Document synthèse

TABLE DES MATIÈRES

1	HABITER VILLE-MARIE	1
1.1	Mission	
1.2	Concertation	
1.3	Membres actifs	
2	LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT _ LA DÉMARCHE	2
2.1	Objectifs généraux	
2.2	Objectifs spécifiques	
2.3	Composition du comité de travail	
3	BREF PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE	3
3.1	Portrait statistique	
3.2	Atlas	
4	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT	20
5	POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT _ SITES PRIORITAIRES	23

1. HABITER VILLE-MARIE

1.1 MISSION

Habiter Ville-Marie est un regroupement d'organismes communautaires et publics, de tables de concertation locales et de regroupements qui a pour mission de susciter, appuyer et promouvoir le développement du logement social et communautaire dans l'arrondissement de Ville-Marie, en priorisant la réponse aux besoins des populations locales et l'amélioration de la qualité de vie dans une perspective de développement durable.

1.2 CONCERTATION

La table de concertation Habiter Ville-Marie est coordonnée par le Comité logement Ville-Marie, avec l'appui du CSSS Jeanne-Mance.

Habiter Ville-Marie travaille avec différentes instances de concertation dans l'arrondissement et est membre du Comité de revitalisation locale (CRL) en charge de coordonner le Programme de revitalisation urbaine intégrée (PRUI) du quartier Sainte-Marie, ainsi que de la Table de développement social Centre-Sud, une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux composée de divers représentants du milieu.

Par ailleurs, on compte parmi les membres d'Habiter Ville-Marie, deux tables de quartier, soit la Table de concertation du Faubourg St-Laurent (TCFSL) et Interaction du quartier Peter McGill, ainsi que la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud, le regroupement multisectoriel des organismes communautaires du Centre-Sud, qui regroupe une cinquantaine d'organismes communautaires.

1.3 MEMBRES ACTIFS

Atelier Habitation Montréal

M. Robert Manningham

CSSS de la Montagne

M. Jean Paiement

Centre Dollard-Cormier

M. François Thivierge

Comité logement Ville-Marie

M. Éric Michaud

Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Mme Vanessa Sorin

Inter-Loge

Mme Margaret Bain

Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud

Mme Marie-Ève Hébert

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal Métropolitain (FÉCHIMM)

M. Denis Plante

Fédération des OSBL en Habitation de Montréal (FOHM)

M. Guy Robert

Groupe CDH

M. Marco Monzon

Table Interaction Peter McGill

M. Jean-Louis Nadeau

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Mme Hélène Bohémier

Réseau Habitation Femmes

Mme Nicole Boily

Tous pour l'aménagement du Centre-Sud

M. Ron Rayside

Table de concertation du Faubourg St-Laurent (TCFSL)

Mme Agnès Connat

Y des femmes de Montréal

Mme Linda D'Angelo

Pastorale sociale Centre-Sud

M. Roger Bélisle

2. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT _ LA DÉMARCHE

Afin de doter Ville-Marie et ses différents quartiers d'un accès en matière de logement qui réponde aux besoins de ses résidents, on doit considérer à la fois les besoins des différents types de population qui habitent le centre-ville, le potentiel de développement du territoire ainsi que les leviers de développement accessibles. C'est donc dans cette perspective qu'Habiter Ville-Marie a décidé de produire un plan de développement en habitation pour l'arrondissement de Ville-Marie, qui s'inscrit dans une démarche d'ensemble à laquelle de nombreux partenaires ont contribué et qui interpelle différents acteurs et paliers de gouvernement.

2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer un centre-ville habité en favorisant la mixité sociale;
- Maintenir les populations locales à faible ou modeste revenu dans leurs quartiers;
- Favoriser la rétention ou l'établissement de familles dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- Optimiser les impacts positifs des grands projets immobiliers publics et privés sur la population locale et en mitiger les impacts négatifs.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Sensibiliser et mobiliser la population, concerter les partenaires et les décideurs aux enjeux propres au centre-ville en matière d'habitation;
- Identifier des mesures, outils et projets spécifiques pour le centre-ville avec différents partenaires;
- Réaliser un portrait des besoins en logement dans l'arrondissement;
- Évaluer le potentiel de développement de logements dans les différents quartiers de l'arrondissement, en se dotant d'objectifs en matière de logement social et communautaire et en priorisant certains sites.

La réalisation du plan a été rendue possible grâce à la contribution de plusieurs acteurs du milieu en habitation, dont les membres d'Habiter Ville-Marie et plusieurs partenaires institutionnels et gouvernementaux. La démarche a bénéficié d'un support financier de l'Arrondissement de Ville-Marie et de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Une journée de travail organisée par Habiter Ville-Marie le 17 novembre 2010 a réuni plus d'une trentaine d'intervenants en habitation : membres d'Habiter Ville-Marie et représentants d'institutions ou d'instances gouvernementales préoccupés par les questions d'habitation et le développement du logement social et communautaire. Cette rencontre a permis de valider et de compléter une analyse du potentiel de développement dans l'arrondissement, ainsi que d'élaborer des recommandations en vue de bonifier les leviers et programmes servant à réaliser des projets de logement social et communautaire.

2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL

Atelier Habitation Montréal (M. Robert Manningham)

Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance (M. Alain Arsenault)

Comité logement Ville-Marie (M. Éric Michaud)

Corporation de développement communautaire Centre-Sud (Mme Marie-Ève Hébert)

Groupe CDH (M. Marco Monzon)

Inter-Loge (Mme Margaret Bain)

Table de concertation du Faubourg St-Laurent (Mme Agnès Connat)

Table Interaction du quartier Peter-McGill (M. Jean-Louis Nadeau)

Tous pour l'aménagement du Centre-Sud (M. Ron Rayside)

3. BREF PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

3.1 PORTRAIT STATISTIQUE

Importance relative de Ville-Marie dans la Ville de Montréal

Dans l'ensemble de l'arrondissement Ville-Marie, en 2006, on comptait 78 876 habitants (dont 75 495 personnes dans des ménages privés), ce qui représente un taux de croissance de 5,4% par rapport à 2001. Cette augmentation significative constitue non seulement une importante augmentation pour l'arrondissement en lui-même, mais aussi un important pourcentage en comparaison avec l'ensemble de la Ville de Montréal, laquelle a vu sa population augmenter de 2,3% entre 2001 et 2006. Néanmoins, en comparant la population de Ville-Marie de 2006 à celle de 1966, on constate une forte diminution de 28,9% de la population. En effet, l'arrondissement a perdu 37,7% de ses résidents entre 1966 et 1986. L'augmentation observée depuis le milieu des années 1990 laisse entendre qu'un nouvel intérêt pour le secteur se développe depuis quelques années et les besoins en logement sont visibles.

Par ailleurs, 4,9% de la population de la Ville de Montréal et 4,3% de la population de l'agglomération de Montréal habite dans Ville-Marie, faisant ainsi de cet arrondissement le 10^e plus peuplé de la métropole. En termes de densité, on retrouvait dans Ville-Marie, en 2006, 4 775 habitants au km² sur un territoire totalisant 16,5 km², principalement concentrés dans Sainte-Marie, autour des Habitations Jeanne-Mance et dans le Nord-Ouest de Peter McGill. Cette concentration, à l'échelle de l'arrondissement, demeure néanmoins modérément élevée, la densité de la Ville de Montréal se situant à 4 438,2 habitants au km².

L'âge et le sexe

Concernant la répartition de la population par groupe d'âge et par sexe sur le territoire à l'étude, Ville-Marie se caractérise par une population jeune. D'ailleurs, le groupe des 15 à 24 ans, qui se compose essentiellement d'une population étudiante, constitue 23,8% de la population totale. De façon plus générale, les adultes âgés de 20 à 64 ans représentent 74,9% de la population et les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 13,7% de la population de Ville-Marie. Les moins de 20 ans représentent donc 11,4% de la population totale de l'arrondissement. On constate également une forte présence des 25-29 ans, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Ces dernières ne représentent par ailleurs que 13,9% des 25-29 ans. Cependant, on note que sur l'ensemble du territoire, les hommes sont plus nombreux que les femmes, puisqu'ils constituent 54,6% de la population totale de l'arrondissement. La présence du Village Gai, qui attire principalement une population masculine, pourrait en partie expliquer ces écarts importants chez les jeunes adultes.

Les langues parlées

Pour ce qui est de la répartition des langues parlées dans Ville-Marie, le tableau présenté à la section suivante démontre que plus de la moitié des résidents, soit 51,3%, ont le français comme langue maternelle, tandis que 16,2% ont plutôt l'anglais comme langue maternelle. En ce qui concerne les unilingues, ce sont les francophones qui sont les plus nombreux, représentant 23,9% de la population. Enfin, les individus qui ne peuvent parler ni le français ni l'anglais représentent 2,5% de la population.

Éducation, emploi et revenu

La présence de nombreuses institutions postsecondaires et de bureaux spécialisés semble avoir un impact sur le degré de scolarisation de la population de l'arrondissement Ville-Marie. Alors que 37,6% des montréalais âgés de 25 à 65 ans possèdent un diplôme universitaire, 52% des résidents de Ville-Marie sont diplômés d'une université. Le nombre de personnes ne possédant aucun diplôme est d'ailleurs plus faible dans l'arrondissement (9,9%) que dans l'ensemble de la ville (15%). Malgré le degré de scolarité relativement élevé de la population de l'arrondissement, le revenu médian avant impôts des personnes de 15 ans et plus et des ménages privés est plus bas que celui de Montréal. Toutefois, le revenu moyen des ménages privés avant impôts est plus élevé dans l'arrondissement que dans la ville, puisqu'il se situe à 55 309\$, comparativement à 51 811\$ à Montréal.

Alors que les taux de chômage, d'activité et d'emploi des personnes de 25 ans et plus sont semblables dans Ville-Marie et dans la Ville de Montréal, ceux des jeunes âgés entre 15 et 24 ans présentent des différences. En effet, pour cette catégorie d'âge, le taux de chômage est de 15% alors qu'il est de 13,3% à Montréal; le taux d'activité est de 56% alors qu'il est de 60,5% à Montréal; et le taux d'emploi est de 47,7% alors qu'il est de 52,4% à Montréal.

Les ménages

Certaines données se rattachant à la constitution des ménages permettent de mieux comprendre les réalités relatives au logement présentes dans l'arrondissement Ville-Marie, à partir desquelles l'analyse des besoins et des enjeux a pu s'élaborer. Dans l'arrondissement, on constate que sur 42 870 ménages, 53,8% sont constitués de personnes vivant seules, 31,1% représentent les ménages de deux individus et 15,3% représentent les ménages de trois personnes et plus. Les familles de recensement monoparentales constituent pour leur part 40,3% des familles de recensement avec enfants de l'arrondissement et les ménages avec enfants représentent 9,5% de l'ensemble des ménages du territoire. De plus, on constate que la classe d'âge la plus présente chez les enfants est celle des 6 à 14 ans, soit dans 27,6% des familles avec enfants. Notons que la proportion de ménages avec enfants consacrant au moins 50% de leur revenu au loyer s'élève à 38,3%, comparativement à 23,4% à Montréal.

La situation des personnes âgées de 65 ans et plus représente également un enjeu important dans Ville-Marie. Au sein de cette catégorie populationnelle, on constate que les personnes vivant seules sont nombreuses. En effet, 41,6% des ménages composés d'une seule personne sont constitués d'une personne de 65 ans et plus; c'est donc 48,2% des personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent seules. La proportion de ménages locataires dont le principal soutien du ménage est âgé de 65 ans et plus et qui consacrent au moins 50% de leur revenu au loyer est de 31,1%, comparativement à 28,6% à Montréal.

Le logement

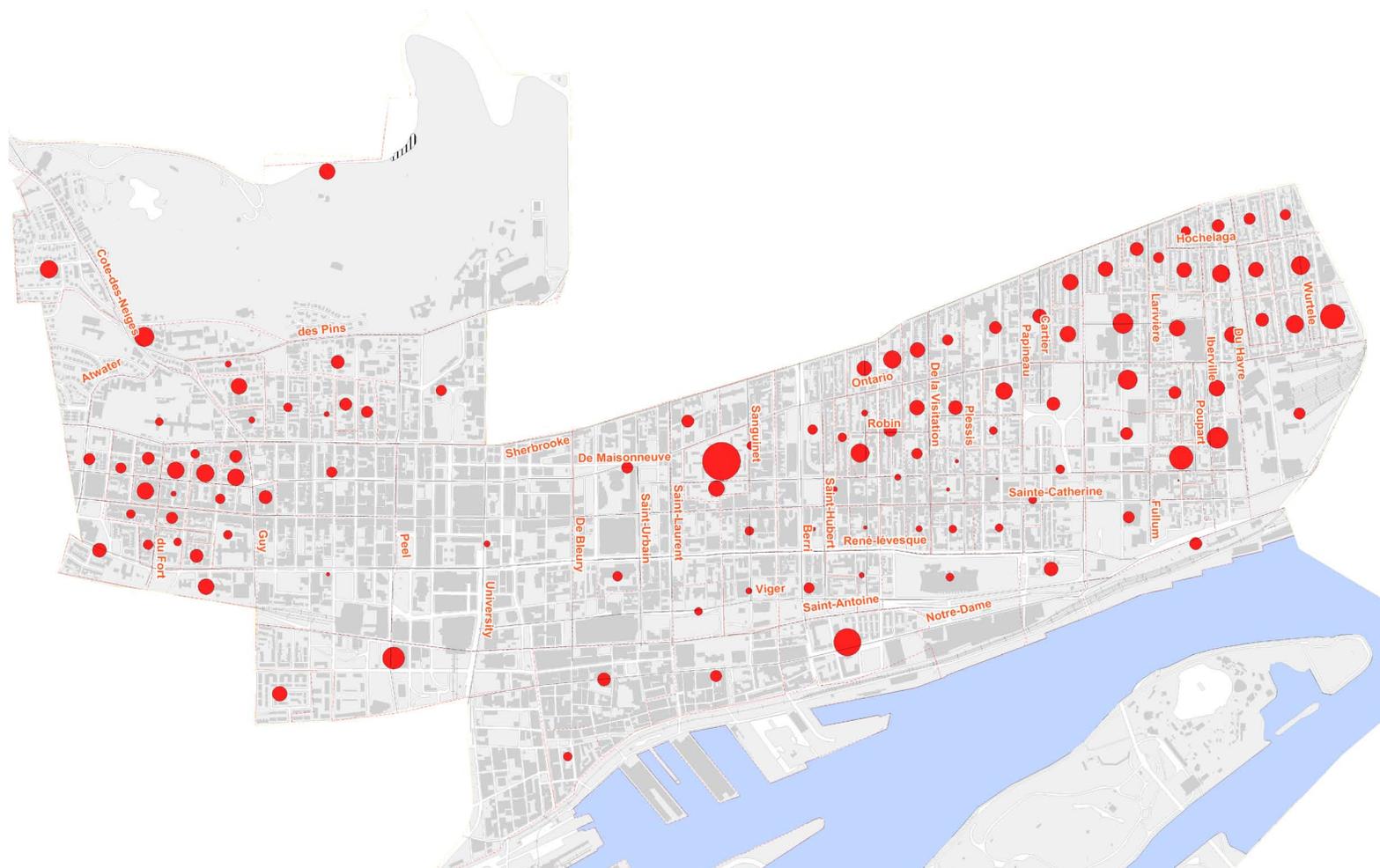
Sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Ville-Marie, on retrouve 42 870 logements, tous types confondus, dont 50,8% se trouvent dans un immeuble de moins de 5 étages. La proportion de ménages locataires est de 77,4% (65,6% à Montréal), dont 48,3% (38,8% à Montréal) affectent plus de 30% de leur revenu à se loger et 28,3% (18,7% à Montréal) affectent plus de 50% de leur revenu à se loger. On peut en déduire que les revenus des ménages sont généralement plus faibles ou que la valeur des loyers est en moyenne plus élevée dans l'arrondissement Ville-Marie que dans l'ensemble de la Ville de Montréal. Effectivement, le loyer brut moyen dans l'arrondissement est de 799\$ par mois, comparativement à 686\$ par mois pour Montréal et la valeur moyenne du logement est de 356 040\$, comparativement à 283 831\$ à Montréal.

Pour ce qui en est du nombre de pièces par logement, les logements de Ville-Marie sont plus petits que ceux de Montréal, puisqu'ils comportent en moyenne 3,9 pièces et ceux de Montréal 4,7 pièces. Par contre, on remarque une plus grande proportion de logements ayant été construits dans l'arrondissement depuis 1981 (23,7%) et 1996 (8,3%), en comparaison à Montréal (respectivement, 20,9% et 6,0%). L'état des logements est comparable à celui de la Ville; 27,5% de ceux-ci nécessitent des réparations mineures et 9,6% nécessitent des réparations majeures.

À différents égards, l'arrondissement Ville-Marie se démarque de la Ville de Montréal. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le taux de croissance, l'âge des résidents, la taille des logements et la valeur moyenne de ceux-ci. Ces caractéristiques sont au centre des préoccupations d'Habiter Ville-Marie et se reflètent dans les perspectives et recommandations présentées dans la section suivante.¹

¹ Sources :

Statistiques Canada, recensement de 2006, compilation des données et mise en forme du tableau par Christian Paquin, CSSS de la Montagne
Ville de Montréal, Mise en valeur du territoire et du patrimoine. *Profil démographique, recensement 2006, Ville-Marie*, Montréal en Statistiques, édition septembre 2008.
Ville de Montréal, *Montréal en Statistiques*, données tirées du recensement 2006 de Statistique Canada [En ligne]
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67633583&_dad=portal&_schema=PORTAL

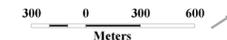


NOMBRE D'ENFANTS Par aire de diffusion 2005

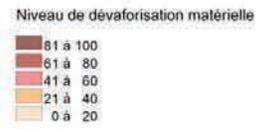
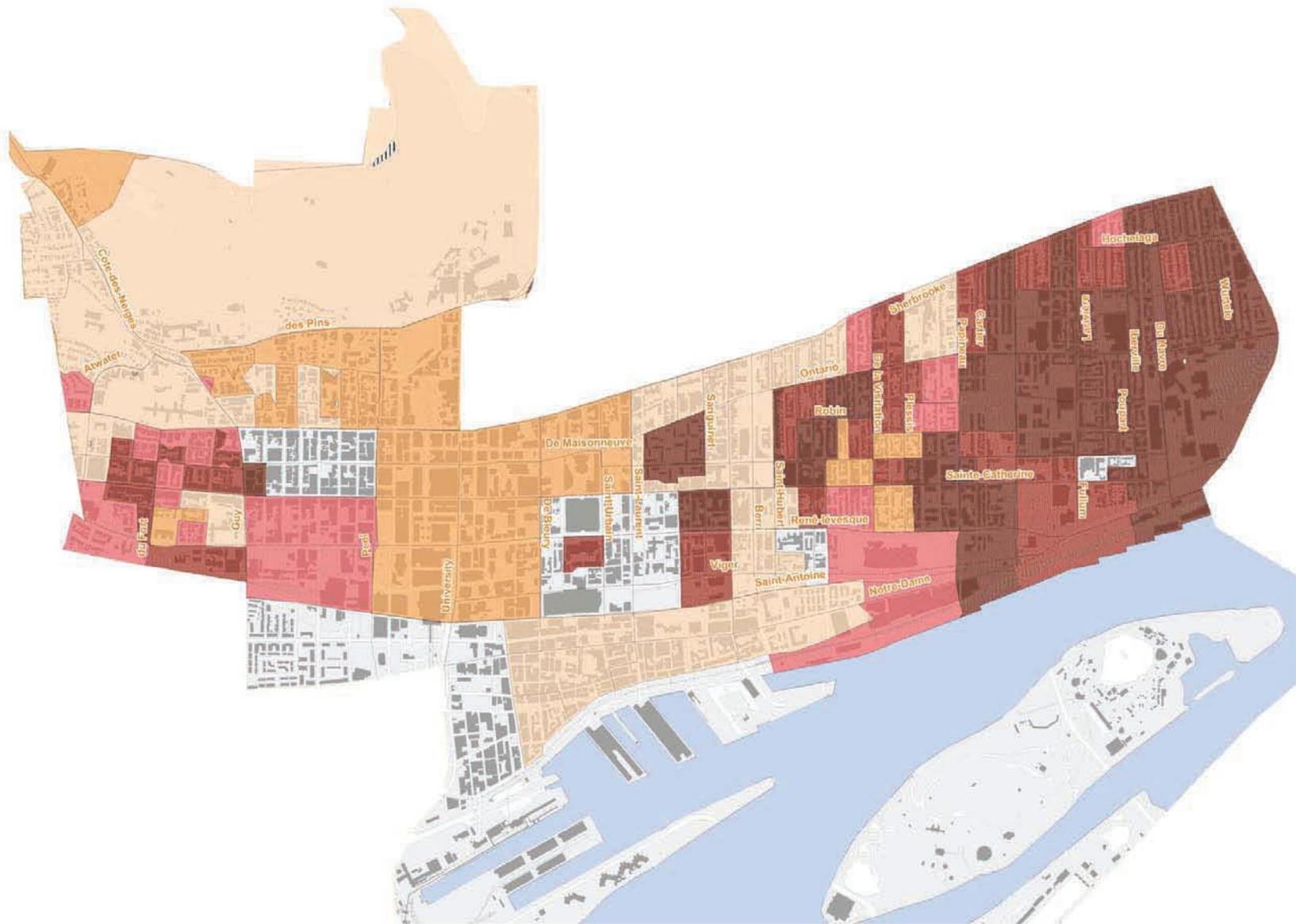
Nombre d'enfants de 0 à 14 ans
Enfants des familles de recensement



Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie, Convergité
Source: Statistique Canada



DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

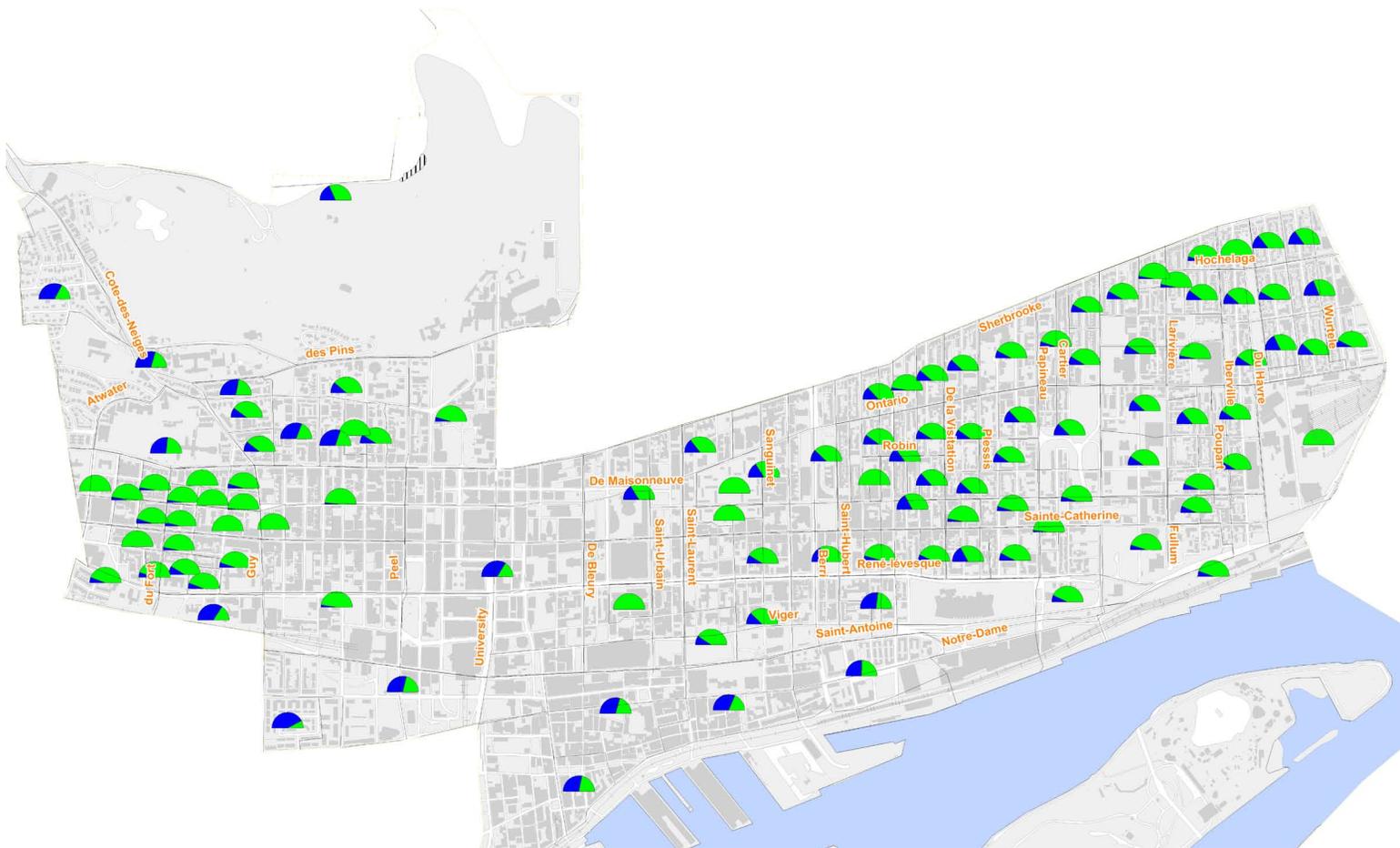


Sources : CSSS Jeanne-Mance
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie
Convercité



Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

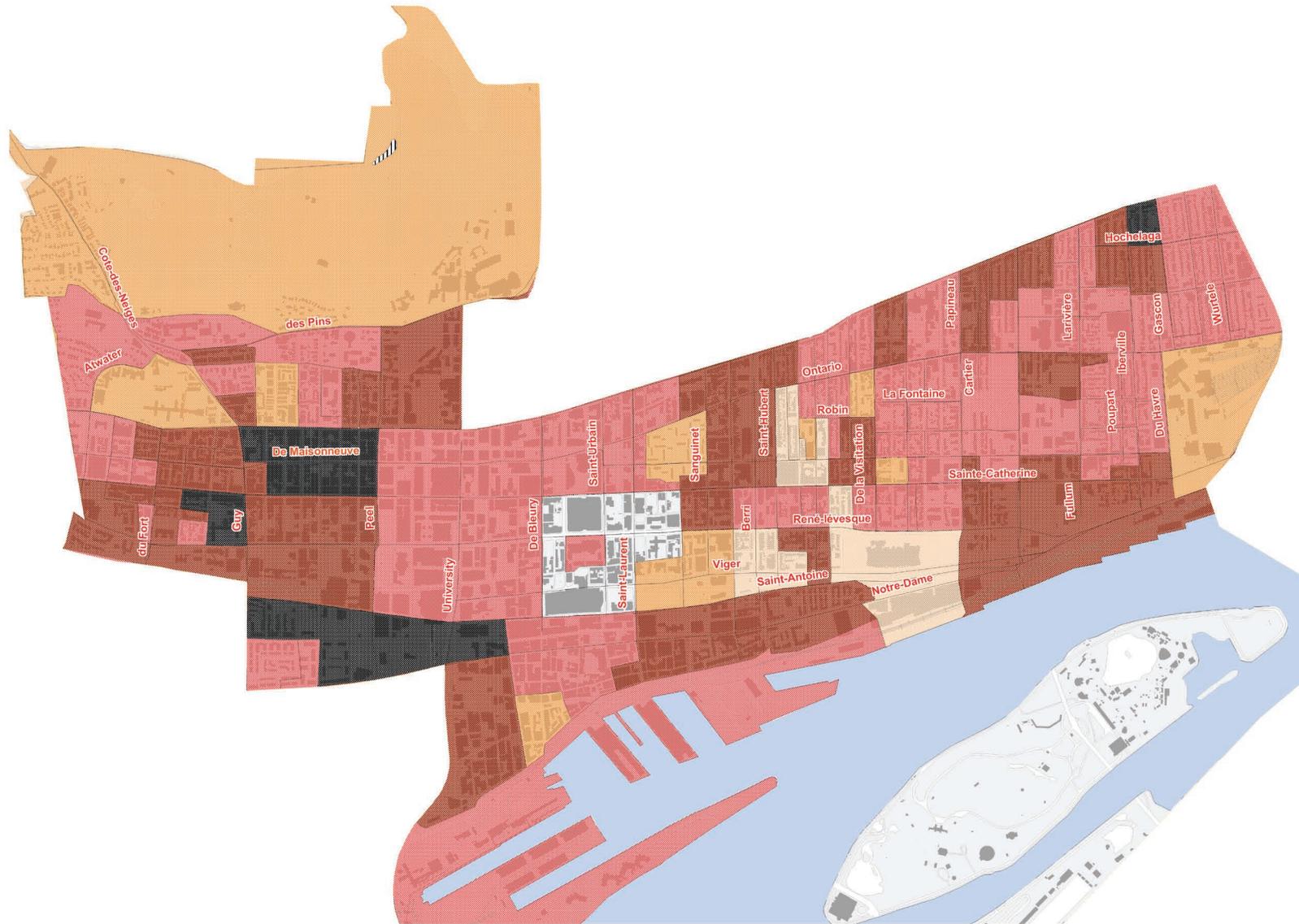
PROPRIÉTÉ / LOCATION
Aire de diffusion, 2005



Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie, Convergité
Source: Statistique Canada



MIGRATION DES MÉNAGES DANS
LES 5 DERNIÈRES ANNÉES
Aire de diffusion, 2005



Sources : Statistique Canada,
recensement 2006

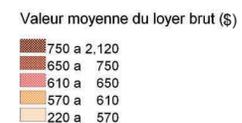
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie
Convercité



Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83



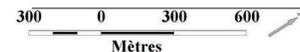
LOYER BRUT MOYEN
 Aire de diffusion, 2005



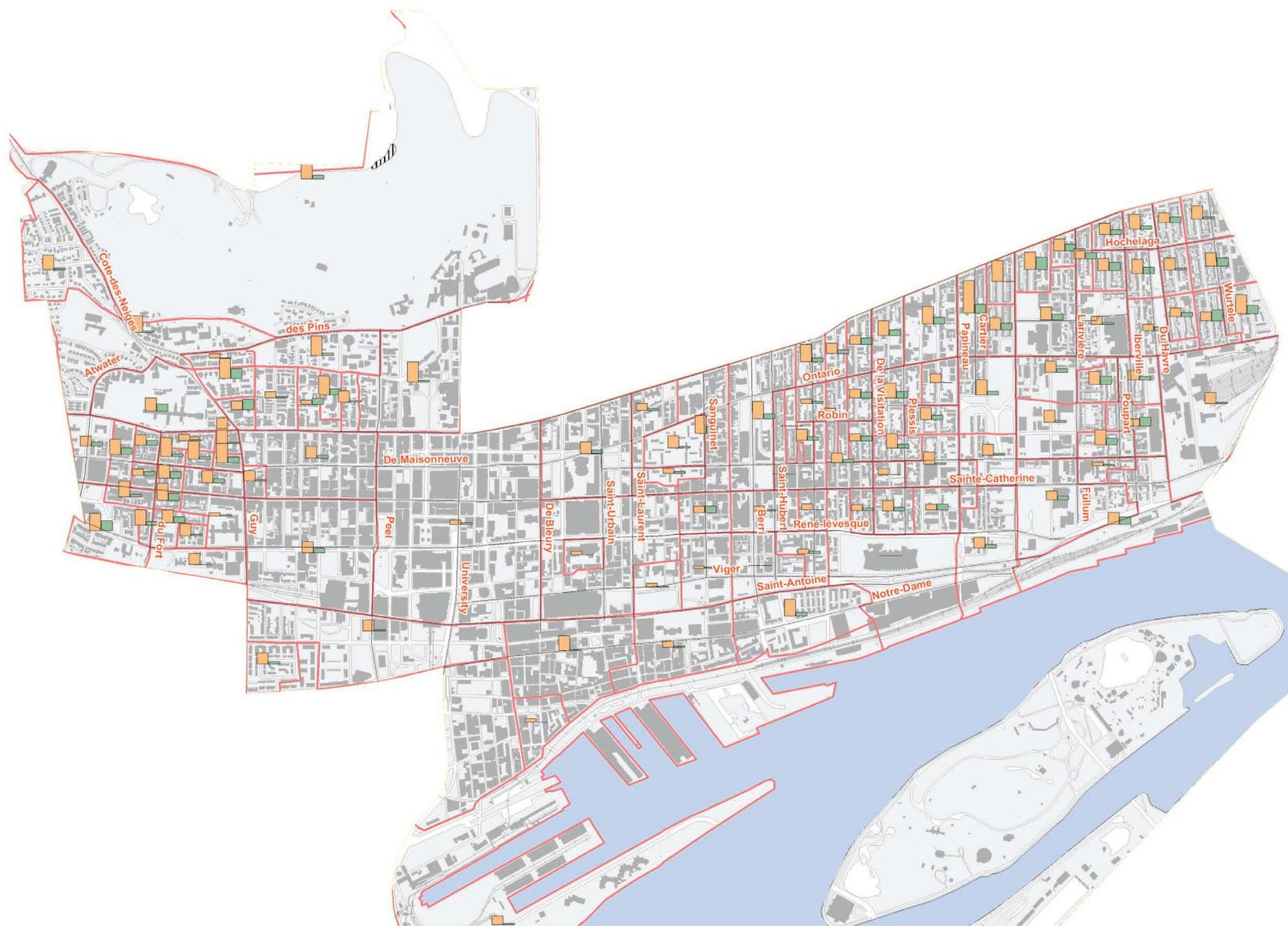
*Le loyer brut payé par les ménages comprend le prix du loyer, ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Sources : Statistique Canada, recensement 2006

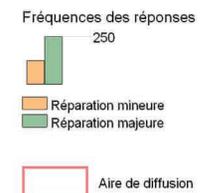
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie Convercité



Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

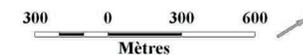


RÉPARATIONS MINEURES /
MAJEURES NÉCESSAIRES
Aire de diffusion, 2005



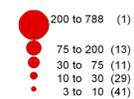
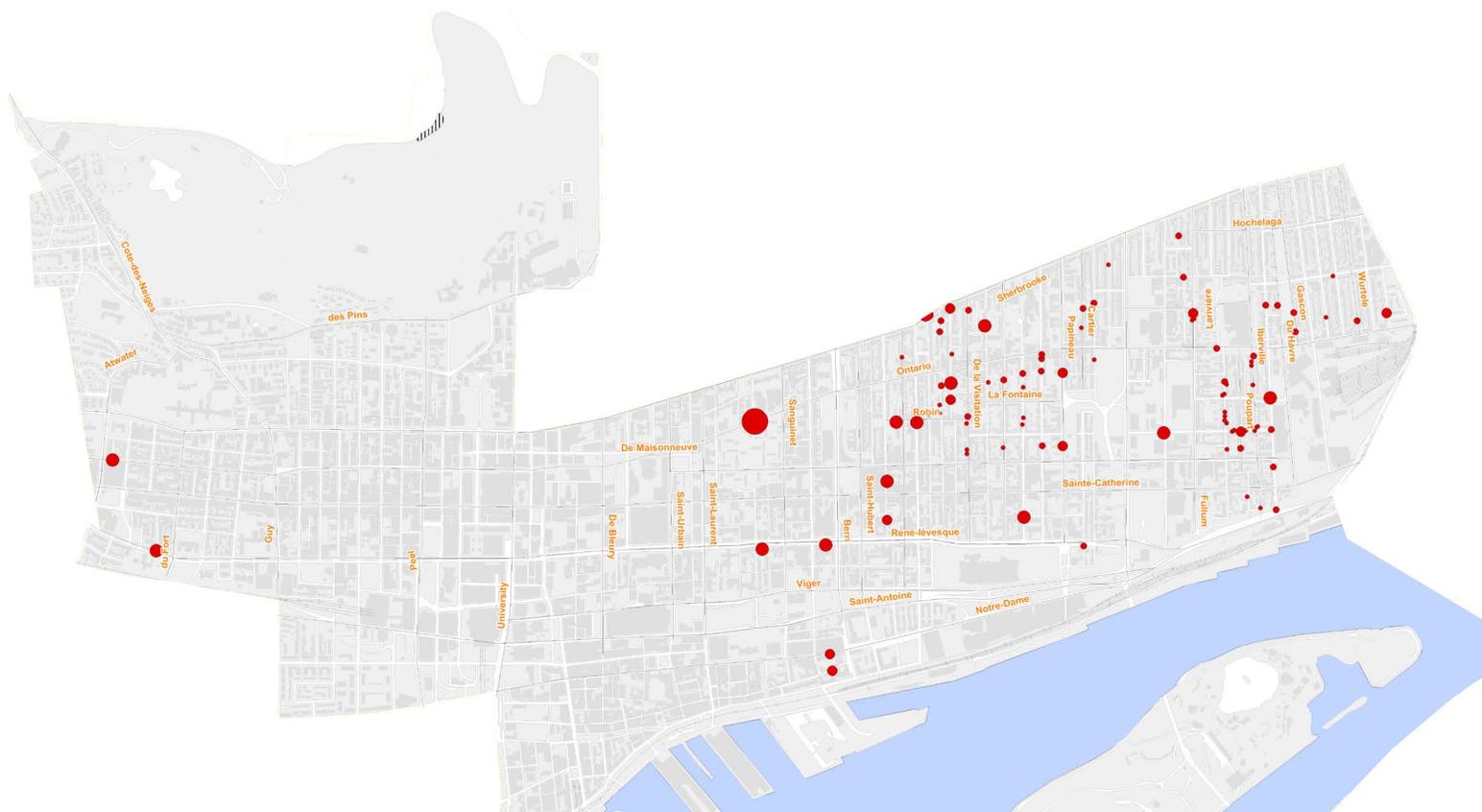
Sources : Statistique Canada,
recensement 2006

Fond de plan : Arrondissement Ville-Marie
Convercité



Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

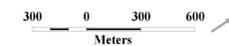
LOGEMENT SOCIAL - OMHM



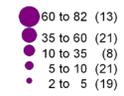
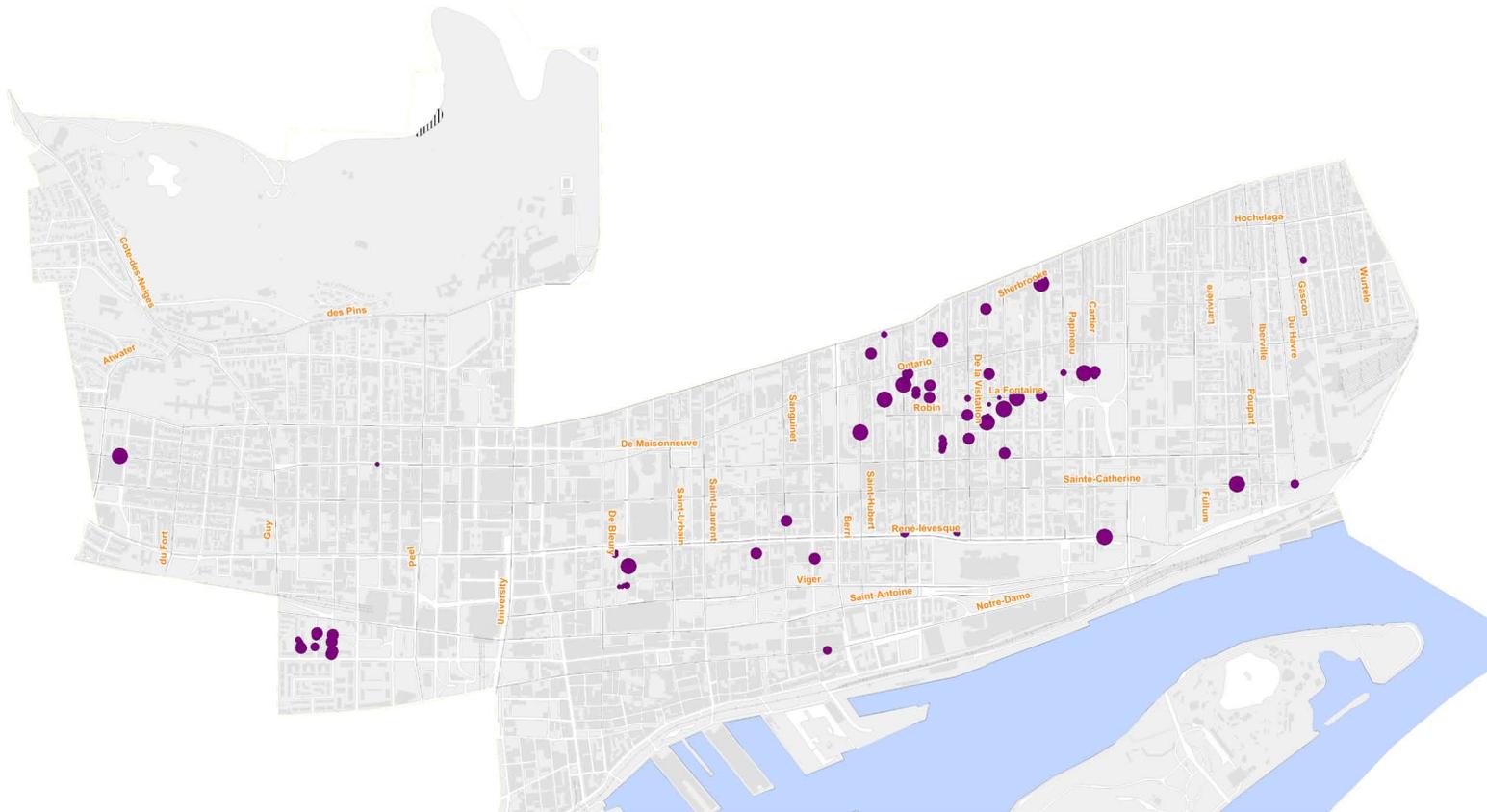
Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83

Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie, Convercité

Source: Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)



LOGEMENT SOCIAL - SHDM



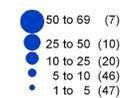
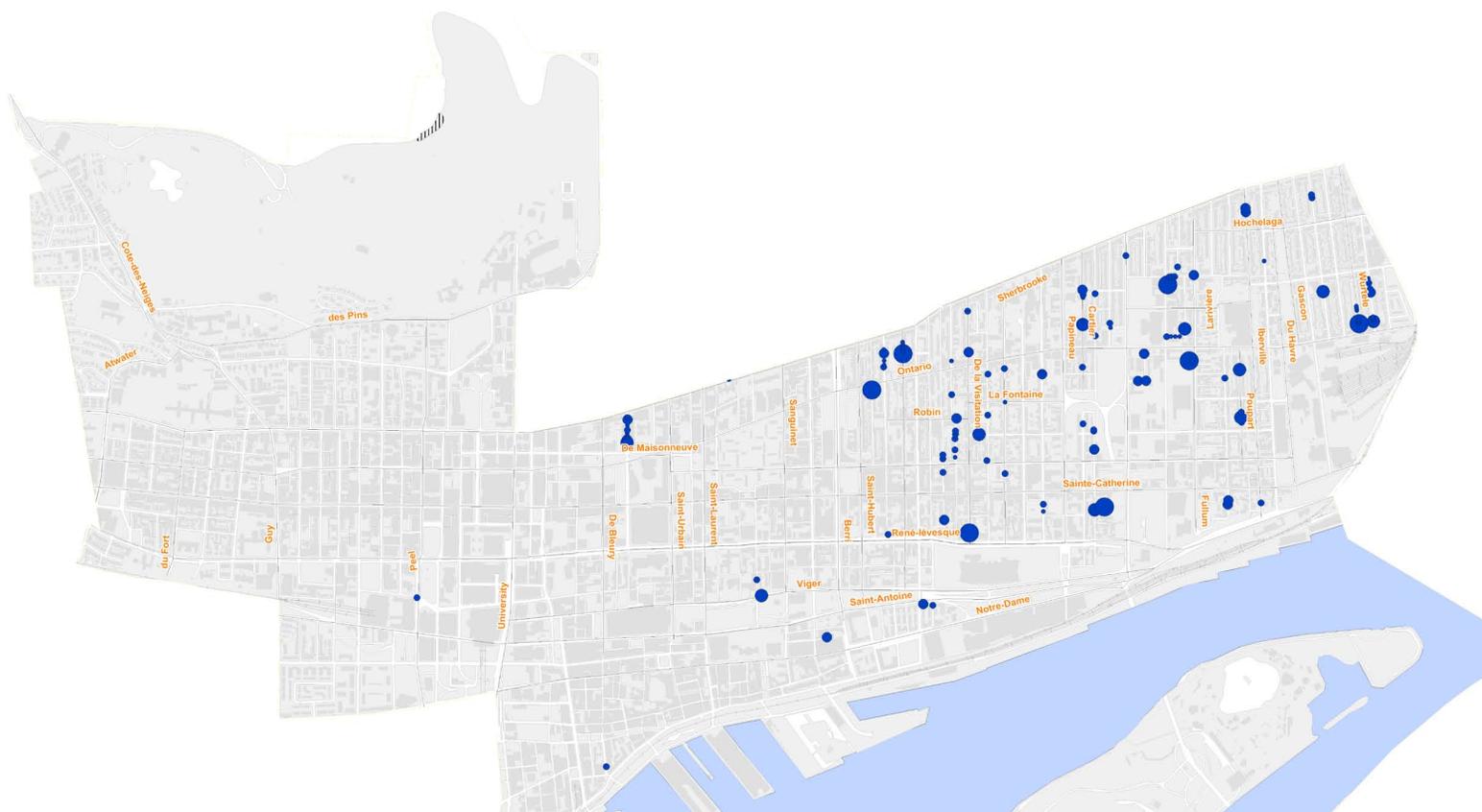
Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83

Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie, Convergence

Source: Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)



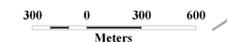
LOGEMENT SOCIAL COOPÉRATIVES EN HABITATION



Projection: Québec MTM (Zone 8) NAD 83

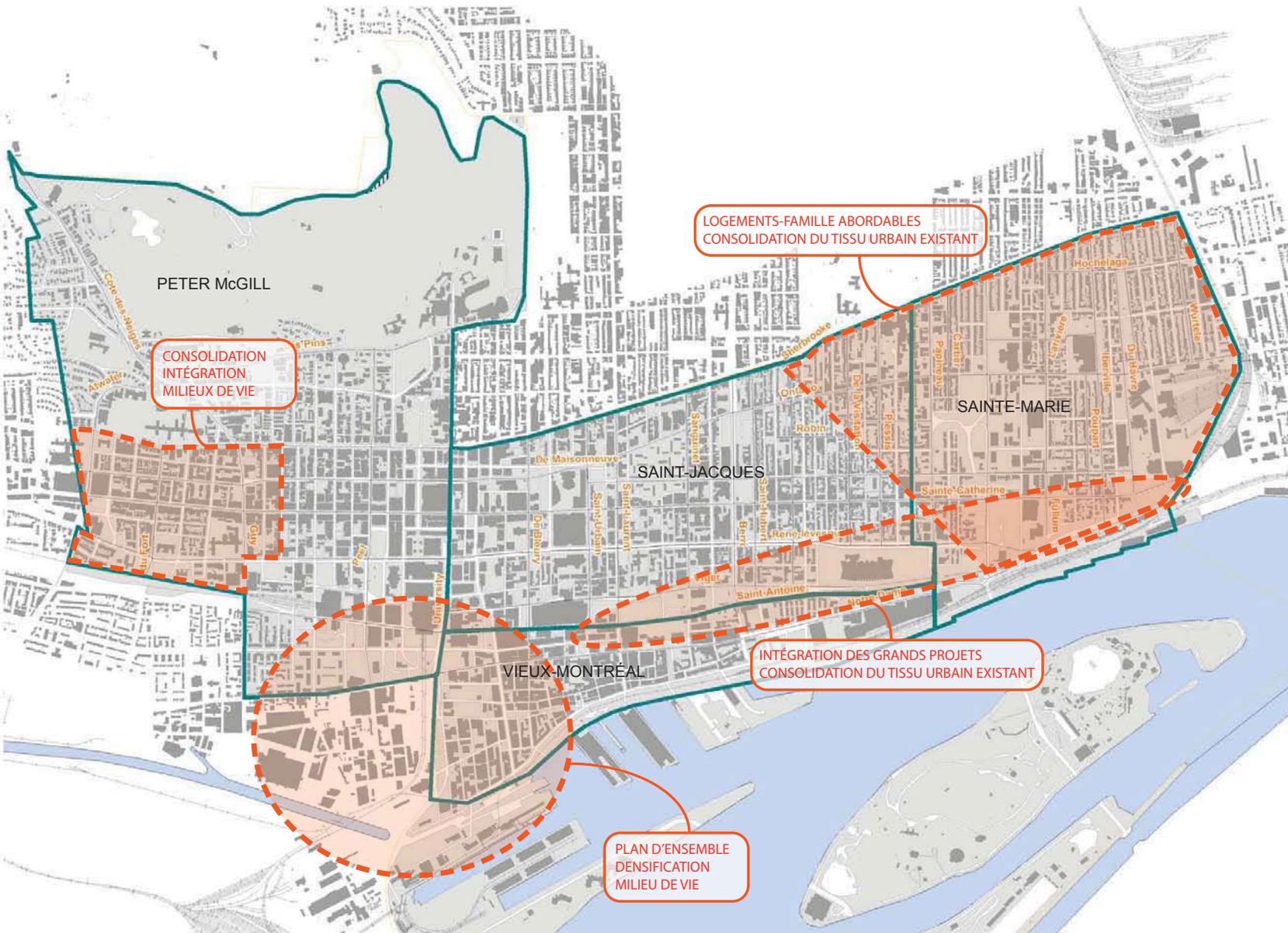
Fond de plan: Arrondissement Ville-Marie Convergence

Source: Fédération des coopératives d'habitation
intermunicipal du Montréal métropolitain



VILLE-MARIE

 SECTEURS PRÉSENTANT
DES BESOINS PARTICULIERS
EN MATIÈRE DE LOGEMENTS



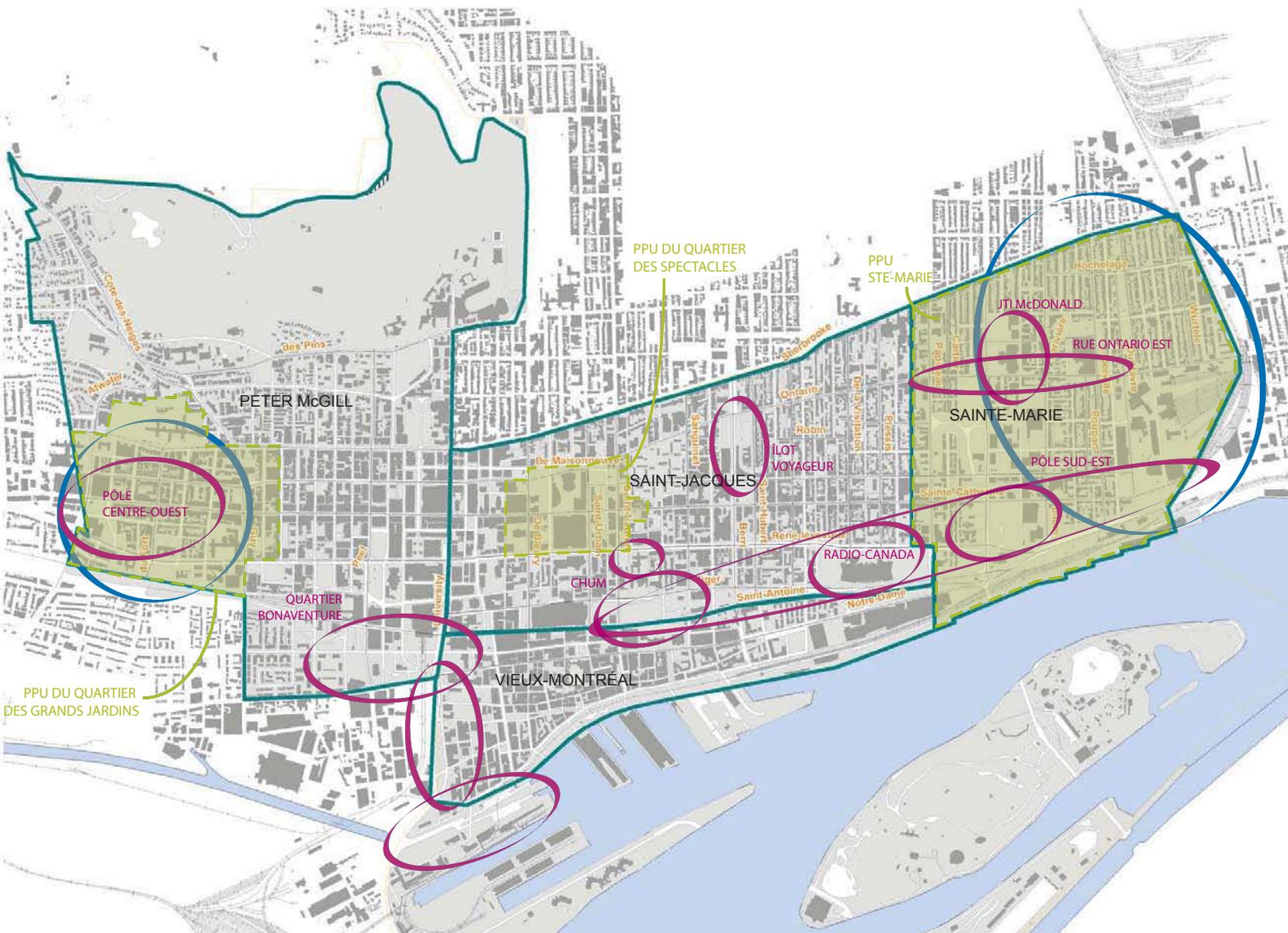
Fond de plan : Arrondissement Ville-Marie
Convercité

Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Développement urbain

VILLE-MARIE

-  ZONES À DÉVELOPPER
-  CONSOLIDATION
-  PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME (PPU)



Fond de plan : Arrondissement Ville-Marie
Convercité

Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Développement urbain

4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT*

OBJECTIF 1

DÉVELOPPER AU MOINS 300 LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES PAR AN DANS L'ARRONDISSEMENT, DONT :

- **65% POUR LES FAMILLES (ENVIRON 195 LOGEMENTS)**
- **15% POUR LES AÎNÉS (ENVIRON 45 LOGEMENTS)**
- **20% POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS (ENVIRON 60 LOGEMENTS)**

RECOMMANDATIONS

- a- Que la Ville de Montréal prenne les moyens pour rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux et communautaires dans les nouveaux projets résidentiels et qu'elle augmente la proportion d'unités de logements sociaux et communautaires ciblée par sa Stratégie d'inclusion, en faisant passer celle-ci de 15% à 30%. Que l'Arrondissement Ville-Marie se dote d'objectifs à cet effet pour son territoire.
- b- Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement Ville-Marie acquièrent et réservent des sites (terrains et bâtiments) pour le développement de logements sociaux et communautaires.
- c- Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement Ville-Marie utilisent leurs pouvoirs en matière de réglementation et d'urbanisme pour favoriser le développement de logements sociaux et communautaires.

OBJECTIF 2

PRÉSERVER LE PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS ABORDABLES, TANT EN QUANTITÉ QU'EN QUALITÉ.

RECOMMANDATIONS

- a- Que la Ville de Montréal favorise davantage l'achat-rénovation de bâtiments dans le cadre de son programme Accès-Logis à des fins de revitalisation urbaine.
- b- Que la Ville de Montréal et l'Arrondissement Ville-Marie s'assure que le projet-pilote d'inspection des maisons de chambres résultant de l'application du règlement sur l'entretien et la salubrité des logements se poursuive et soit étendu à l'ensemble de l'arrondissement.
- c- Que le Comité-Logement Ville-Marie soit doté des moyens lui permettant d'intensifier ses interventions visant à protéger le parc de logements locatifs, au niveau du nombre mais également de la qualité, notamment en empêchant : la conversion de logements locatifs en condominiums ou en gîtes touristiques, ainsi que les démolitions injustifiées de logements.
- d- Que le Gouvernement du Canada maintienne les subventions fédérales destinées aux ménages à faible revenu dans les logements sociaux et communautaires existants, suite aux fins de convention de ses programmes, et renouvelle le financement dédié à la rénovation des HLM.

* De plus amples détails sur les perspectives et recommandations élaborés par Habiter Ville-Marie se retrouvent dans le document complet du Plan de développement.

OBJECTIF 3

FAVORISER LA PARTICIPATION DES LOCATAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'HABITATION RÉPONDANT À LEURS BESOINS

RECOMMANDATIONS

Que le Comité-Logement Ville-Marie soit doté des moyens nécessaires afin d'informer et de mobiliser les locataires de l'arrondissement autour de projets de logement répondant à leurs besoins, ainsi que plus globalement sur les enjeux concernant le développement de l'habitation dans l'arrondissement.

OBJECTIF 4

ASSURER LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES PAR LES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

RECOMMANDATIONS

- a- Que la Ville de Montréal soutienne les demandes de réinvestissement en matière de logement social et communautaire auprès des paliers de gouvernement supérieurs.
- b- Que le Gouvernement du Québec augmente l'enveloppe budgétaire du programme Accès-Logis afin de permettre la réalisation de 10 000 logements sociaux par an, à l'échelle du Québec, pour une période de 5 ans.
- c- Que la Société d'habitation du Québec bonifie le programme Accès-Logis, notamment en élaborant un programme « à tiroirs », permettant de s'adapter aux réalités du centre-ville de Montréal.
- d- Que le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) du Québec augmente l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien communautaire en logement.
- e- Que le Gouvernement du Canada renouvelle et bonifie son Initiative en matière de logements abordables, afin de soutenir le développement de nouveaux logements sociaux et communautaires, et bonifie également sa Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI).
- f- Que l'équité générée par la SHDM soit utilisée à des fins de développement de logements sociaux et communautaires.
- g- Que la coordination d'Habiter Ville-Marie soit dotée d'un financement qui lui permette de soutenir ses activités.

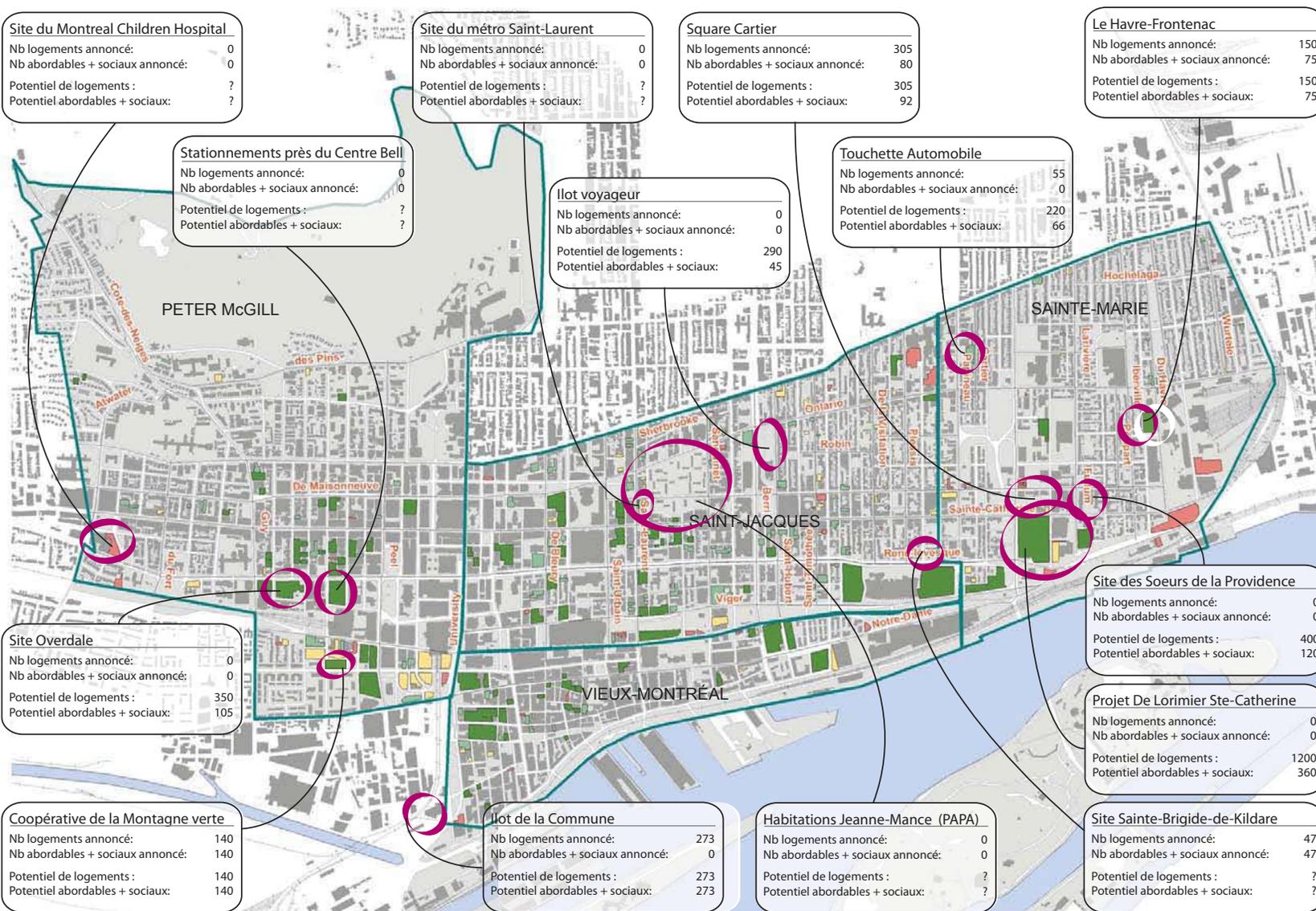
OBJECTIF 5

DOCUMENTER LES BESOINS ET ENJEUX EN MATIÈRE D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE ET SE Doter D'UNE VISION CONCERTÉE ET INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN.

RECOMMANDATIONS

- a- Que l'Arrondissement Ville-Marie prépare son énoncé d'aménagement en concertation avec le milieu.
- b- Que l'Arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal réévaluent les besoins particuliers des familles au centre-ville, particulièrement des familles immigrantes, pour arrimer le développement de logements avec ceux-ci.
- c- Que le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal mesurent les besoins en logement et évaluent l'impact de la population étudiante sur la disponibilité des logements locatifs dans l'arrondissement.
- d- Que les groupes porteurs de projets de logements sociaux et communautaires explorent, avec le soutien des GRT, les possibilités de financement privé permettant de compléter ou de bonifier leurs projets.

5. POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT _ SITES PRIORITAIRES



VILLE-MARIE

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT À COURT TERME (0 À 10 ANS)

- Terrains vacants
- Sites prioritaires



Fond de plan : Arrondissement Ville-Marie Convergité

Projection : Québec MTM (zone 8) NAD 83

